

On m'a ordonné de me prosterner sur sept os : le front - tout en montrant son nez-, les mains, les genoux et le bout des pieds et de ne pas retrousser les vêtements, ni les cheveux.

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « On m'a ordonné de me prosterner sur sept os : le front - tout en montrant son nez-, les mains, les genoux et le bout des pieds et de ne pas retrousser les vêtements, ni les cheveux. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Al-Bukhârî a rapporté ce récit prophétique avec trois versions : « on m'a ordonné », « on nous a ordonnés » et « le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné ». Aussi, la règle veut que ce qui a été ordonné au Prophète (sur lui la paix et le salut) vaille également pour sa communauté. « Sur sept os » : les sept membres du corps relatifs à la prosternation, comme ceci est expliqué dans une autre version. « Sur le front » : c'est-à-dire, je dois me prosterner sur le front et le nez comme explicité par son geste : « tout en montrant son nez », car les deux os ne font qu'un. « Les mains » : la face intérieure des mains, qui est le sens coutumier quand on évoque les mains sans faire d'autre précision. « Les genoux et le bout des pieds » : on m'a ordonné de me prosterner sur les genoux et le bout des pieds. Dans le récit prophétique rapporté par Abû Ḥumayd As-Sâ'idî (qu'Allah l'agrée), dans lequel il décrit la prière du Prophète (sur lui la paix et le salut), il dit : « Il tourna ses orteils vers la Qiblah », lors de la prosternation. « Et de ne pas retrousser les vêtements et les cheveux » : on ne doit pas empêcher les vêtements et les cheveux de tomber et de pendre lorsque l'on s'incline et lorsque l'on se prosterne. Il faut les laisser tels qu'ils sont et ne pas les replier ou les attacher, afin qu'ils tombent sur le sol. Ainsi, la personne se prosterne entièrement de tout son corps, avec ses cheveux et ses vêtements inclus.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10925



